

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

A compter du 1^{er} janvier 2015

TYPES DE LOCATION	COMMUNE	HORS COMMUNE
Associations sans buffet (loto, concours de belote...)	83,00	135,00
Associations avec buffet et bal sur invitations seulement	160,00	216,00
Vin d'Honneur familial (mariage ou autre)	50,00	80,00
Repas ou buffet campagnard non professionnel organisé à l'occasion d'une fête familiale	130,00	216,00
Mariage (Vin d'Honneur, Repas, Bal, Lunch)	196,00	270,00
Comités d'entreprises (ex : Arbre de Noël), sans buffet	109,00	156,00
Exposition artistique et artisanale sans vente directe	gratuit	52,00
Vin d'honneur suite à la sépulture d'une personne résident ou originaire de Pissotte	Gratuit	80,00

Chaque association de la commune a droit à une utilisation gratuite de la salle une fois par an + gratuité de l'électricité
Les assemblées générales des associations de la commune : location gratuite et électricité payante

Un acompte de 30 % est demandé à la réservation de la salle des fêtes

Nettoyage de la salle prise en charge par la commune : **155 Euros**

Les concours de palets sont interdits

A charge de l'utilisateur, l'électricité consommée et la vaisselle cassée au tarif en vigueur

Electricité : **0,22 Euros/Kw**